



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1473^e SÉANCE : 1er AVRIL 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1473)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 1er avril 1969, à 15 h 30.

Président : M. P. B. KHATRI (Népal).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1473)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113).
3. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément aux décisions antérieures du Conseil, je propose maintenant, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de la Jordanie, d'Israël et de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil afin de participer à la discussion sans droit de vote.

Sur invitation du Président, M. M. El-Farra (Jordanie), M. Y. Tekoah (Israël) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prennent place à la table du Conseil.

2. **M. SHAHI** (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Depuis que j'ai présenté, ce matin, au nom des auteurs, le projet de

résolution du Sénégal, de la Zambie et du Pakistan [S/9120¹], la délégation de mon pays ainsi que les délégations du Sénégal et de la Zambie ont encore eu des consultations actives avec plusieurs autres délégations afin d'arriver, si possible, à l'unanimité. Il est regrettable qu'en dépit de tous les efforts des intéressés, y compris certains membres permanents du Conseil de sécurité, il n'ait pas été possible d'y parvenir. Toutefois, pour tenir compte de l'opinion d'une délégation, les trois auteurs ont révisé leur projet initial et le texte révisé a été distribué aux membres du Conseil de sécurité. Je me contenterai d'attirer leur attention sur les modifications qui ont été apportées au texte initial.

3. Au troisième alinéa du préambule de la version initiale [S/9120], le mot "*Réaffirmant*" a été supprimé et remplacé par le mot "*Rappelant*". De plus, la fin de l'alinéa, à partir des mots "*demandant le respect*", a été supprimée, le texte du troisième alinéa du préambule étant maintenant : "*Rappelant sa résolution 236 (1967)*".

4. Dans le dispositif, le paragraphe 1 : "*Déplore les pertes de vies humaines parmi la population civile ainsi que les pertes matérielles*;" porte désormais le numéro 2, le paragraphe 2 du dispositif devient le paragraphe 3 et le paragraphe suivant est inséré en tant que paragraphe 1 du

¹ Le texte initial du projet de résolution du Pakistan, du Sénégal et de la Zambie était le suivant :

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné l'ordre du jour publié sous la cote S/Agenda/1466,

"Ayant entendu les déclarations faites devant le Conseil,

"Réaffirmant sa résolution 236 (1967) demandant le respect du cessez-le-feu et ses résolutions 248 (1968) et 256 (1968) condamnant les attaques aériennes lancées par Israël contre le territoire jordanien en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions relatives au cessez-le-feu,

"Observant que de nombreuses violations préméditées du cessez-le-feu se sont produites,

"Constatant avec une profonde inquiétude que les attaques aériennes lancées récemment contre des villages et d'autres zones habitées en Jordanie avaient été préparées à l'avance, en violation des résolutions 248 (1968) et 256 (1968),

"Gravement préoccupé de la détérioration de la situation, qui met en danger la paix et la sécurité dans la région,

"1. Déplore les pertes de vies humaines parmi la population civile, ainsi que les pertes matérielles;

"2. Condamne les attaques aériennes préméditées lancées récemment par Israël contre des villages et des zones habitées en Jordanie en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions relatives au cessez-le-feu, et avertit une fois de plus que si de telles attaques se répétaient, le Conseil devrait se réunir pour étudier des dispositions nouvelles et plus efficaces telles qu'envisagées dans la Charte pour s'assurer contre la répétition de pareilles attaques."

dispositif : "Réaffirme ses résolutions 248 (1968) et 256 (1968);".

5. Comme je l'ai déjà indiqué, ces révisions ont été apportées afin de satisfaire au mieux certaines opinions qui ont été exprimées aux trois auteurs au cours des consultations qui ont eu lieu cet après-midi.

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Président prend note du fait que le représentant du Pakistan, au nom des auteurs, a présenté certaines révisions au projet de résolution publié sous la cote S/9120. Le nouveau texte révisé a été distribué à titre provisoire sous la cote S/9120/Rev.1.

7. **M. SOLANO LOPEZ** (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations les plus cordiales puisque à compter de ce jour vous avez l'honneur et la responsabilité d'être Président du Conseil de sécurité. La présidence est en d'excellentes mains. Je puis vous assurer que vous trouverez toujours auprès de ma délégation tout l'appui qui vous sera nécessaire pour vous acquitter de vos hautes fonctions.

8. Je voudrais également exprimer à M. Csatorday, qui a assuré la présidence pendant le mois de mars, notre reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a accompli avec tant de compétence et de dévouement.

9. Le Conseil de sécurité va se prononcer sur le projet de résolution révisé, présenté par le Pakistan, le Sénégal et la Zambie [S/9120/Rev.1]. C'est pourquoi, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais expliquer à l'avance le vote de ma délégation.

10. Dans la déclaration que j'ai faite à la 1470^{ème} séance du Conseil de sécurité, le samedi 29 mars 1969, j'ai exposé le point de vue de ma délégation au sujet de la grave question qui retient l'attention du Conseil en ces termes :

"Nous déplorons les pertes en vies humaines, qu'elles soient arabes ou israéliennes, et notre douleur est profonde et sincère. Nous déplorons les dommages matériels, surtout ceux qui sont infligés à un pays en voie de développement qui, de ce fait même, comme dans le cas de la Jordanie précisément, se caractérise par une infrastructure économique fondamentalement fragile." [1470^{ème} séance, par. 36.]

J'ai ensuite ajouté :

"Nous n'avons jamais été disposés, et nous ne le sommes pas non plus aujourd'hui, à tolérer les incidents violents et autres violations graves du cessez-le-feu, et nous ne pensons pas que les divers membres du Conseil ni celui-ci dans son ensemble le soient. Nous n'acceptons pas la notion du droit d'exercer des représailles, en vertu duquel un Etat pourrait prétendument s'arroger le droit d'effectuer des opérations militaires du type de celles que le Conseil examine actuellement dans le territoire d'un autre Etat. Nous déplorons tous ces incidents, mais en même temps nous tenons à faire une distinction entre les deux catégories d'agissements considérées, car leur nature n'est pas la même." [1470^{ème} séance, par. 37.]

11. Conformément à l'esprit de cette déclaration, ma délégation comprend et approuve les motifs qui ont inspiré le projet de résolution révisé présenté par le Pakistan, le Sénégal et la Zambie sur lequel le Conseil va se prononcer. Ce texte reprend en grande partie celui des résolutions 248 (1968) et 256 (1968) que nous avons appuyées. Mais il convient de remarquer que le projet révisé omet d'importants éléments qui figurent dans ces deux résolutions et qu'il nous semble nécessaire de reproduire. En effet, il ne mentionne pas de façon claire et directe les incidents violents qui se sont produits en violation du cessez-le-feu ni l'opinion exprimée à ce sujet par le Conseil de sécurité en d'autres occasions.

12. En outre, nous savons tous qu'un représentant dans l'exercice de ses fonctions exprime l'opinion de son gouvernement. Je n'ai malheureusement pas pu entrer en contact avec mon gouvernement pour lui faire connaître le texte révisé du projet de résolution et obtenir des instructions à ce sujet. Aussi ma délégation n'aura d'autre choix que de s'abstenir lors du vote sur ce projet, non en raison des dispositions qu'il contient, mais en raison des omissions que j'ai signalées.

13. Enfin, je voudrais, avant de terminer ce bref exposé, faire deux remarques : je tiens d'abord à exprimer ma gratitude à ceux qui ont participé aux négociations en vue de rechercher une formule acceptable pour tous, et je regrette que ces efforts tenaces n'aient pas été couronnés de succès. Je voudrais ensuite exprimer l'espoir que les résultats du vote ne nuiront pas aux entretiens que les quatre membres permanents du Conseil de sécurité doivent avoir sur la question du Moyen-Orient et qui, de source officielle, devraient commencer sous peu.

14. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Paraguay de ses aimables paroles.

15. **M. BERARD** (France) : Monsieur le Président, je voudrais vous dire tout d'abord avec quel plaisir ma délégation et moi-même nous vous voyons occuper le siège de la présidence. Votre pays et le mien sont unis par des liens d'une amitié particulièrement cordiale et nous connaissons vos qualités, que vous avez manifestées en particulier depuis que vous êtes notre collègue au Conseil de sécurité. L'amitié entre nos deux pays est fondée, pour une large part, sur l'admiration profonde qu'ont tous mes compatriotes pour la culture plusieurs fois millénaire de votre pays qui a donné lieu à des oeuvres magnifiques.

16. La manière dont votre prédécesseur a présidé le Conseil de sécurité avant vous ne nous a pas surpris. Nous connaissions déjà sa maîtrise des langues étrangères, maîtrise vraiment exceptionnelle. Nous connaissions également sa grande pratique du Conseil de sécurité et des Nations Unies. C'est dire que la manière vraiment magistrale dont il a présidé nos débats a répondu entièrement à notre attente, et nous l'en remercions.

17. Je voudrais dire seulement un mot au sujet du vote qui va intervenir. Nous aurions souhaité que pût être élaboré un texte de résolution qui recueillît l'unanimité des membres du Conseil, et auquel en particulier les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France eussent donné leur

assentiment. Des efforts dans ce sens, auxquels ma délégation s'est activement associée, n'ont malheureusement pas obtenu tous les résultats recherchés. J'ai dit, dans mon intervention du 28 mars [1468ème séance], que le bombardement du village d'Ein Hazar et les attaques aériennes analogues étaient éminemment condamnables. J'ai dit également que nous demandions la stricte observation du cessez-le-feu et que nous en blâmons toutes les violations.

18. Faute d'un accord sur un texte qui eût recueilli l'unanimité, ma délégation votera le projet qui nous est soumis.

19. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour les paroles généreuses qu'il a bien voulu formuler à mon adresse et à l'égard de mon pays.

20. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

21. **M. BARODY** (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux hommages adressés à votre prédécesseur à la présidence du Conseil, M. Csatorday, hommages qui sont entièrement mérités. M. Csatorday connaît en effet plusieurs langues à fond, comme M. Malik nous l'a rappelé ce matin; mais ce sont son intelligence et sa perspicacité qui ont réellement conquis nombre de ses collègues à l'Organisation des Nations Unies, dont je suis. Mais avant tout, M. Csatorday est un homme épris au plus haut point des principes humanitaires. C'est à son pays et grâce à son intermédiaire à la Première Commission que l'on doit diverses initiatives prises par la voie de projets de résolution pour interdire la guerre bactériologique et chimique, un type de guerre que l'on pratique malheureusement encore de nos jours, en violation flagrante de la Convention de Genève qui interdit l'emploi des gaz toxiques et d'autres armes diaboliques analogues.

22. En ce qui vous concerne, Monsieur le Président, j'aimerais dire qu'un général devenu homme d'Etat est toujours le bienvenu et, plus encore, au XXème siècle. Cela est dans la meilleure tradition de Lao-Tseu, qui vivait cinq siècles avant Jésus-Christ non loin de votre magnifique pays. Vous êtes certainement vous-même dévoué à la paix, dévoué à tel point que c'est à l'honneur de Sa Majesté votre roi et de votre gouvernement de vous avoir choisi pour représenter le Népal dans les fonctions que vous occupez à l'Organisation des Nations Unies, dont les objectifs et les principes atteindront un jour, nous l'espérons, ne serait-ce que la moitié de la hauteur des montagnes majestueuses qui dominent le Népal et deviendront aussi purs que les neiges éternelles qui les couronnent.

23. Avant d'en arriver au projet de résolution dont notre collègue du Pakistan nous a dit qu'il vient d'être modifié, je voudrais souligner qu'Israël nous a maintes fois avisés, dans des déclarations faites par son ministre des affaires étrangères, puis par la dame qui a assumé les fonctions de premier ministre, qu'il refuserait toute résolution élaborée par les grandes puissances qui ne ferait pas appel à des négociations directes en vue de la conclusion de traités de paix avec les trois Etats arabes dont Israël a usurpé les territoires. En outre, Israël insiste sur le fait que la question

de Jérusalem ne saurait être négociée; en d'autres termes, Jérusalem doit demeurer partie intégrante d'Israël. Cela a été mentionné maintes fois. En outre, les frontières devraient être rectifiées pour satisfaire à la sécurité d'Israël.

24. Au plus profond de leurs coeurs, les autorités israéliennes, ainsi que les dirigeants des gouvernements qui les appuient, se rendent compte — ou devraient s'être rendu compte maintenant — qu'aucun gouvernement arabe n'a le droit d'accéder à ce que j'appellerais le diktat d'Israël. Avec tout le respect que j'ai pour les efforts des grandes puissances tendant à rétablir la paix en Palestine, je crois que toute solution qui ne sera pas conforme aux souhaits d'Israël que je viens de mentionner, en ce qui concerne Jérusalem et les territoires occupés, sera condamnée d'avance.

25. A quoi Israël s'attend-il donc de la part des gouvernements arabes ? Qu'ils écrasent les Palestiniens qui résident dans leurs pays respectifs ? Et que dire de ces bombes qui auraient été placées dans le supermarché à Jérusalem, dans l'université du mont Scopus, je crois, et en d'autres endroits ? Qui a placé ces bombes ? Le Gouvernement jordanien aurait-il envoyé des agents secrets pour le faire ? Non, et personne ne sait mieux qu'Israël que ce sont des Palestiniens — des Palestiniens dépossédés — qui l'ont fait. M. Tekoah croit-il un seul instant que ces Palestiniens ont informé le Gouvernement jordanien ou tout autre gouvernement arabe de leurs projets ? Je pense qu'il devrait savoir maintenant que les Palestiniens sont devenus une force indépendante dans cette région. Naturellement, en Jordanie, en Egypte, en Syrie et même dans le Maroc lointain — partout — les sympathies sont du côté des combattants palestiniens que M. Tekoah appelle des terroristes.

26. Nous en venons maintenant au fond de la question, au projet de résolution qui a été soumis et dont je parlerai dans quelques instants. Mais avant de le faire, je dois répéter ce que mon frère jordanien a dit ce matin, en citant le *New York Times*, qui est pro-israélien c'est le moins qu'on puisse en dire. Il est naturel d'ailleurs qu'il le soit. Je n'expliquerai pas pourquoi il l'est. Vous le savez tous. Le représentant de la Jordanie a mentionné ce matin, selon le *New York Times*, que la résistance se manifeste à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés. Peut-on rendre le Gouvernement jordanien responsable des Palestiniens qui luttent pour recouvrer leur patrie ? Et n'avons-nous pas maintes fois décidé au sein de ce conseil que des représailles sont toujours inadmissibles ? Qui donc M. Tekoah pense-t-il duper lorsqu'il déclare qu'aussi longtemps qu'il y aura des guérilleros Israël se jugera libre d'agir comme il l'entend pour écraser ces combattants partout où ils se trouvent ?

27. Nous avons entendu le représentant de la Zambie déclarer ce matin qu'Israël pourrait imaginer que partout, derrière chaque buisson, il y a un Palestinien. Il y a des Palestiniens aux Etats-Unis. Peut-être conspirent-ils ici. Nous ne le savons pas. Ils ne me disent pas s'ils le font. Pourquoi donc Israël ne convertit-il pas ses avions de la ligne El Al en bombardiers pour le tirer au clair ? Peut-être y a-t-il des Palestiniens tapis à Queens ou à Brooklyn, parce qu'il y a là beaucoup de Palestiniens. Israël ne combat que la Jordanie, qui ne peut envoyer une armada aérienne comme vous le faites, M. Tekoah. La Jordanie ne peut pas

envoyer une armada aérienne en Israël. Qu'il est chevaleresque, après que vous avez occupé la moitié de la Jordanie, de vous charger de châtier un peuple qui n'a envahi personne. Il ne l'a jamais fait, même avant que le pays ne s'appelle la Jordanie.

28. Comme je n'aime pas contredire un représentant magnanime, qui n'est autre que M. Yost, que j'ai le privilège de connaître depuis de longues années et qui connaît bien la région, car il a servi son pays en Syrie et ailleurs au Moyen-Orient, je me permets d'attirer son attention sur ce qu'il a dit ce matin et d'indiquer comment ses paroles seront interprétées dans l'ensemble du monde arabe. Je crois qu'il est de mon devoir en tant qu'Arabe d'appeler l'attention de ce grand pays, les Etats-Unis, sur les répercussions que sa politique à l'égard du Moyen-Orient aura sur l'ensemble de la région — du Maroc aux confins de l'Iran, jusqu'au Soudan, au coeur de l'Afrique. J'interpréterai les paroles de M. Yost afin de ne pas répéter tout son discours. M. Yost a dit, pour expliquer son vote, qu'il aurait voulu voter pour le projet de résolution condamnant l'attaque aérienne israélienne. Je m'attendais alors à entendre le mot "mais" ou "toutefois" et ce mot est venu : "Toutefois, a dit M. Yost, les attaques aériennes ne pouvaient être considérées isolément". Il a voulu condamner aussi les attaques contre les écoles et les marchés et lancer un appel à ceux qui sont en mesure de cesser ces attaques afin qu'ils agissent.

29. Je peux dire que personne n'est en mesure de le faire. C'est du peuple palestinien qu'il s'agit. Si le Gouvernement des Etats-Unis voulait prendre contact avec les représentants de la Palestine — et ceux-ci peuvent ne pas représenter tout le peuple —, il en a la possibilité. La Jordanie, pas plus qu'aucun autre pays arabe, n'a d'autorité sur le peuple palestinien. Et supposons qu'il soit de l'intérêt des gouvernements d'arrêter les Palestiniens. Les gouvernements, alors, tomberaient parce que tous les peuples du monde arabe, sans aucune exception, sont de coeur avec le peuple palestinien. Cette possibilité existe donc, si les Etats-Unis, en tant que grande puissance, veulent l'explorer — et cela s'applique aussi à l'Union soviétique parce que c'est une autre grande puissance et elle se trouve dans cette région, que cela plaise ou non à certains. Qu'ils déterminent donc, par l'intermédiaire de leurs représentants, ce que l'on pourrait faire du peuple de la Palestine. Nous, les gouvernements arabes, nous n'avons pas le droit de dire au peuple palestinien de ne pas s'organiser pour recouvrer sa patrie. Nous ne pouvons pas nous arroger ce droit.

30. Une fois encore, je dois mentionner que les gouvernements arabes ne sont pas prêts à se compromettre aux yeux de leurs propres peuples, dans leurs pays respectifs, en disant au peuple de la Palestine "Cessez de combattre les Israéliens parce que vous rendez les choses difficiles pour nous". Supposons que certains gouvernements arabes — et ce n'est là qu'une hypothèse — essaient d'écraser les Palestiniens dans leur pays en mettant sur pied un gouvernement militaire. Qu'arrivera-t-il ? La révolution, l'anarchie, des émeutes. C'est peut-être là ce que M. Tekoah et ses chefs veulent voir. Ils seraient alors en mesure de consolider ce qu'ils ont pris.

31. Ainsi donc, quelle que soit la façon dont vous examinez la question, il n'y a pas de solution, que ce soit

au moyen de résolutions ou à des réunions que les quatre grandes puissances ont tenues ou pourraient tenir dans l'avenir, à moins que le peuple palestinien ne soit satisfait. Il est resté longtemps enfermé dans une bouteille bien bouchée. Cela me rappelle un conte arabe : la bouteille est débouchée et le génie en sort. Essayez, les uns ou les autres, de remettre le génie dans la bouteille. Nous ne le pouvons pas — les gouvernements arabes ne peuvent le faire et ne le feront pas. Voyons donc si les quatre grandes puissances seront en mesure de remettre le génie dans sa bouteille. Ces récits et contes arabes illustrent très bien ce qui se passe de nos jours dans notre partie du monde.

32. En sa qualité de représentant des Etats-Unis, M. Yost condamne toutes les violations du cessez-le-feu, et il condamne tout particulièrement les attaques aériennes qui ont fait de nombreuses victimes en Jordanie. Toutefois, il rappelle que ces attaques ne devraient pas être examinées isolément et il demande à ceux qui sont en mesure d'y mettre un terme de le faire. Or, nous ne sommes pas en mesure d'y mettre un terme. C'est la vérité, mon cher ami. Nous autres, gouvernements arabes, y compris l'Arabie Saoudite, pourtant éloignée des lieux où l'on se bat, nous ne sommes pas en mesure de le faire.

33. C'est une situation très curieuse, car nous avons avec les Etats-Unis des intérêts communs. Peut-être leurs intérêts en Israël font-ils pencher la balance en faveur de ce pays. Mettons dans un plateau de la balance les intérêts de tous ceux des pays arabes qui en ont et, dans l'autre, les intérêts des Etats-Unis en Israël, et nous verrons que c'est notre plateau qui s'élève. Qu'est-il arrivé depuis le temps où M. Wiggins représentait ici les Etats-Unis, et avant lui M. Goldberg, ou plutôt M. Ball ? — car M. Goldberg n'aurait jamais, à aucun prix, condamné Israël.

34. Je voudrais renvoyer le représentant des Etats-Unis aux deux résolutions, à savoir la résolution 248 (1968) du 24 mars 1968 et la résolution 256 (1968) du 16 août 1968, adoptées par ce conseil et condamnant les attaques militaires lancées par Israël en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Tels étaient les termes de la résolution du 24 mars, termes qu'a repris la résolution du 16 août, condamnant "les nouvelles attaques militaires lancées par Israël en violation flagrante de la Charte des Nations Unies...".

35. Qu'y a-t-il de changé depuis ? Du point de vue arabe, c'est un pas en arrière que les Etats-Unis ont fait, au moins en ce qui concerne la dernière agression israélienne contre la Jordanie. C'est un pas en arrière. Je ne blâme pas M. Tekoah pour l'attitude cynique qu'il adopte à propos de tout ce qui se passe ici au Conseil. Je ne le blâme nullement. Il sait qu'une des grandes puissances ne condamnera pas Israël, comme elle l'avait fait dans deux résolutions précédentes, celles que j'ai citées.

36. Examinons un moment la manière dont se partagent les voix au Conseil. C'est très révélateur. Qui présente le projet de résolution d'aujourd'hui ? Un pays d'Asie représenté au Conseil et deux pays d'Afrique. Qui s'oppose à ce même projet de résolution ? Non pas tous les pays occidentaux, mais le premier d'entre eux qui est, nous devons tous l'admettre, les Etats-Unis d'Amérique. Les

Africains et les Asiatiques ont-ils tort d'estimer qu'Israël est un corps étranger qui, en faisant intrusion dans l'ensemble politique et social du Moyen-Orient, y a provoqué un abcès ?

37. Venons-en maintenant à un autre grand pays. Un des pays les plus importants du monde, devrais-je dire. Je ne pense pas en effet que cet emploi du mot "grand" soit correct. Je crois que seul notre Créateur ou les forces de la nature sont grands. Quant à nous, nous sommes ou devrions tous être humbles. L'Union soviétique est l'un des pays les plus importants du monde. Comment se fait-il que ce pays comprenne le point de vue des Arabes sur cette question — le point de vue des Africains et des Asiatiques ? Oh, pourrait-on arguer, c'est un jeu politique qu'ils mènent avec les Africains et les Asiatiques, et pas seulement sur cette question-ci. Il y a celle de la Rhodésie, celle de l'Afrique du Sud, d'autres encore. On nous dit que l'Union soviétique pêche en eau trouble. Quelle eau ? La nôtre. Qui trouble l'eau de cette partie orientale du bassin méditerranéen ? Ce sont ces sionistes européens — oublions qu'ils sont sionistes et disons : ces Européens qui sont venus dans notre région. Ce n'est pas l'Union soviétique. L'Union soviétique ne trouble pas l'eau de cette partie orientale du bassin méditerranéen.

38. Maintenant, sans prendre en considération les intérêts des grandes puissances — et nul doute que l'Union soviétique ait certains intérêts dans cette région; après tout, le Moyen-Orient est plus proche de l'Union soviétique que des Etats-Unis ou même du Royaume-Uni. Quant aux idéologies, laissons-les aussi de côté. L'Union soviétique est un des pays les plus puissants du monde et, pour des raisons qui lui appartiennent, elle s'intéresse à cette région. Je commence à croire maintenant que l'Union soviétique comprend mieux notre région, car ce n'est pas seulement un pays européen mais aussi un pays asiatique. Souvenons-nous en ! Elle nous comprend peut-être mieux que nos amis d'outre-mer aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni — ou du moins, elle essaie de nous comprendre.

39. M. Yost a dit ce matin — et je le paraphrase — que les Etats-Unis seraient en meilleure situation pour voter en faveur du projet de résolution si celui-ci tenait compte des incursions et de la guérilla. Il y a ce nouvel usage aux Etats-Unis qui a maintenant gagné les Nations Unies, cette question d'équilibre, ce souci de ne pas faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, comme si le destin d'un peuple pouvait être pesé sur une balance.

40. Puisque M. Tekoah cite des proverbes, que je qualifierai de sémitiques car ils ne sont pas sionistes, je citerai un conte du désert. L'attitude des Etats-Unis me fait songer au bédouin possédant une chamelle qu'il aimait beaucoup, non parce que c'était une bête de somme, mais parce qu'il pouvait utiliser son lait et se faire des vêtements avec sa laine. On s'attache aux animaux domestiques, c'est ainsi par exemple que les Arabes s'attachent à leurs chevaux, qui deviennent comme des membres de la famille. Il en est de même des chameaux. Ce chameau tomba malade, si gravement que le bédouin craignit qu'il ne mourût. Aussi fit-il un voeu, disant : "Oh, Dieu, si vous épargnez mon chameau, pour bien vous montrer que je ne pense pas qu'à l'exploiter pour mes besoins, je le vendrai pour un rial — ce

qui est, disons, comparable à un dollar. Dieu voulut que le chameau guérisse. Le chamelier bédouin était tout bouleversé. Que faire maintenant ? Après tout, pensait-il, il allait perdre son chameau. Que faire à ce sujet ? Il alla trouver un homme qui avait la réputation d'être malin et lui dit : "Tire-moi de ce mauvais pas." L'autre répondit : "Conduis ton chameau sur la place du marché et dis que tu veux le vendre pour un dollar." Le Bédouin conduisit donc le chameau sur la place du marché et se mit à crier : "Mon chameau pour un dollar". Naturellement, on s'attroupa et bien des gens, examinant le chameau et le trouvant en bonne santé, crièrent qu'ils désiraient l'acquérir. Alors le bédouin dit : "Je ne le vendrai pas si en même temps on ne m'achète ce chat", chat qu'il tira d'un sac et attacha à la queue du chameau. Et les acheteurs déclarèrent : "Fort bien, nous l'achèterons avec le chat". Mais le bédouin répliqua : "Pour le chameau, ce sera un dollar et pour le chat 999 dollars, et je ne vendrai pas l'un sans l'autre."

41. M. Yost veut attacher un chat à ce projet de résolution. Il votera pour ce projet si le chat est attaché à la queue du chameau. Alors que nul chat n'était lié aux résolutions antérieures, la délégation des Etats-Unis — je crois que M. Ball représentait alors ce pays — a voté pour la condamnation. Il y a renversement de la position des Etats-Unis, je suis désolé d'avoir à le dire.

42. Je ne blâme donc pas M. Tekoah pour son attitude cynique. J'ai pu remarquer ici — nous sommes dans cette salle depuis 15 h 30 — de quelle manière chacun est allé vers M. Tekoah au lieu que ce soit M. Tekoah qui aille vers les grandes puissances. Cette formule, cette virgule, ce nouveau libellé lui plairaient-ils ? Mais rien ne lui plaît. Et cela se comprend, étant donné ce qu'on trouve dans le *New York Times* de ce matin. Une organisation, juive sans aucun doute, ou en tout cas d'inspiration sioniste, a conféré hier un grade universitaire honorifique à un Juif de l'Empire britannique, ou plutôt du Royaume-Uni, C. P. Snow. Celui-ci est un lord, et, à ce qu'on dit, un libéral. Sa photographie apparaît dans le *New York Times* d'aujourd'hui sous le titre : "C. P. Snow dit que le succès des Juifs pourrait tenir à une supériorité génétique". Je cite l'article : "C. P. Snow, écrivain et physicien britannique, a dit hier qu'il était prêt à croire que les Juifs sont génétiquement supérieurs aux autres peuples."

43. Comment de semblables déclarations ne monteraient-elles pas à la tête de M. Tekoah et des Israéliens ? Je sais que lord Snow est physicien. Depuis quand est-il généticien ? Ce doit être un généticien "bidon". Un physicien est un physicien. Depuis quand est-il anthropologiste ? Cette déclaration a dû plaire à l'organisation sioniste qui a conféré à lord Snow ce grade honorifique. On peut lire également dans cet article paru à la page 37 du *New York Times* daté du 1er avril 1969 : "Lord Snow, auquel le titre de docteur *honoris causa* ès humanités a été conféré lors des cérémonies d'hier soir, a discuté de la teneur de son allocution au cours d'une conférence de presse tenue il y a quelques heures. On aimerait en savoir davantage sur le patrimoine génétique des Juifs, a-t-il dit dans son allocution."

44. Toujours selon le même journal, il a dit ensuite, dans une allocution adressée à la New York School of Hebrew Union College-Jewish Institute of Religion, 40 West

68th Street, à l'occasion de l'anniversaire du fondateur de cet établissement, que : "Le bilan est remarquable et dépasse de loin toutes les probabilités statistiques."

45. Lorsque des journalistes lui ont demandé ce qu'il pensait des Noirs — il semble qu'il y ait en Californie un soi-disant généticien qui a qualifié l'intelligence des Noirs d'inférieure —, M. Snow, tout lord qu'il est, n'a rien osé dire et a éludé la question. Lors de la conférence de presse, il n'a voulu discuter ni de la race noire ni de la théorie d'un des maîtres de la psychologie pédagogique, Arthur Jensen, de l'Université de Berkeley en Californie, qui a affirmé que l'intelligence est dans une large mesure héréditaire et ne peut être sensiblement modifiée par le milieu.

46. Je ne sais si Rosenberg ou les racistes de l'époque hitlérienne auraient pu aller plus loin que M. Snow ne l'a fait, simplement parce qu'il a reçu un parchemin, un diplôme honorifique.

47. Certes, de nombreux Juifs sont intelligents parce qu'ils se sont trouvés placés devant un défi. Ils constituaient une minorité et les minorités ont généralement à répondre à un défi. Ils y sont parvenus. Les individus, juifs ou non, qui travaillent pour surmonter une difficulté, méritent plus de gloire que les autres. Les Parsis constituaient une minorité en Inde et c'est pourquoi beaucoup d'entre eux réussissent dans leurs entreprises. Mais M. Snow, lord Snow, prétend nous rappeler que les Juifs sont une race supérieure. Que dira-t-on ensuite ? Qu'ils sont le peuple élu de Dieu. Dieu doit avoir un grand amour des discriminations ! Cela montre bien la puissance du sionisme. S'ils ne soumettent pas les savants au lavage de cerveau, ils leur accordent un titre honorifique pour qu'ils se rangent de leur côté. Quelle honte !

48. Mais je ne voudrais pas donner l'impression de porter atteinte à la réputation des Britanniques. On sait que tout au long de l'histoire de ce peuple, des personnalités indépendantes ont surgi en son sein. Deux législateurs, deux membres du Parlement, ont effectué récemment sur ce sujet une étude que le *New York Times* a publiée. Le *Times* de Londres, devrais-je dire, car le *New York Times* ne la publierait pas. J'ai cet article grâce à mon collègue du Koweït qui m'a donné copie des déclarations de ces deux membres du Parlement. Je crois que pour être impartial je devrais mettre en parallèle les propos de lord Snow et ceux de ces deux législateurs, membres du Parlement. Il s'agit de Dennis Walters et de Ian Gilmour, qui ont publié le 1er février 1969 dans le *Times* de Londres un article intitulé "Dernière chance de paix au Moyen-Orient" :

"Leur thèse étant que le président Johnson n'avait pas su voir que l'appui sans réserve donné à Israël non seulement sapait l'influence occidentale dans le monde arabe, mais, en affaiblissant les modérés en Israël, rendait plus difficile un accommodement avec les Arabes, ils ont souligné que le président Nixon devait très rapidement réexaminer le problème palestinien sous un angle nouveau, prendre à ce sujet une nouvelle initiative, sans quoi il ne resterait aucun espoir de règlement négocié, et aussi insisté sur le fait qu'à défaut d'un changement radical de la politique des Etats-Unis, la guerre recommencerait inévitablement, ce qui causerait encore un préjudice immense aux intérêts occidentaux dans le monde arabe."

Il s'agit là de deux membres pragmatiques du Parlement britannique, qui ont poursuivi ainsi leur exposé :

"Les déplorables conditions de vie des Palestiniens dans les camps de réfugiés, en exil ou sous l'occupation israélienne, sont telles qu'ils estiment n'avoir pas grand-chose à perdre si ce n'est la vie, et ils sont prêts à la sacrifier."

Ce n'est pas moi qui dis cela, Monsieur le Président, ce sont des membres du Parlement qui sont allés au Moyen-Orient et ont effectué une étude de la situation. Ils ont ajouté :

"Le mouvement de guérilla, qui est en train de prendre une telle ampleur, ne reconnaît pas de frontières, ce qui conduit les auteurs de cet article à penser qu'un règlement acceptable s'impose maintenant et qu'Israël doit comprendre que sa "sécurité, quelles que soient ses frontières, ne sera garantie que si Israël est accepté par les Arabes, et qu'il ne pourra être accepté que s'il trouve un accommodement avec les Palestiniens."

Ce n'est pas Baroody qui parle. Ce sont deux membres du Parlement britannique qui ont étudié la situation sur place et nous disent ce qu'ils pensent.

49. Nous avons pris l'habitude d'entendre M. Tekoah citer en abondance des journaux et des revues. Je n'ai pas l'intention de prolonger mon intervention en utilisant tous les documents que j'ai devant moi. Toutefois, un article très bien documenté a paru récemment dans la presse française. Il a été publié à Paris, dans *Le Nouvel Observateur* et son auteur est Jean Daniel qui a visité Gaza, la Palestine, ce qu'on appelle Israël, les territoires occupés et les territoires adjacents. Ce qu'il raconte montre de façon très significative que la jeunesse juive en Israël commence à se réveiller. Je cite un passage de son article :

"Les étudiants qui m'ont invité ne m'ont pas seulement laissé dire tout ce que je pensais et qui parfois rendait très malheureux certains d'entre eux. Ils ont dénoncé avec une vigueur que je voudrais pouvoir communiquer ici le racisme antiarabe, l'expansionnisme, et l'obligation désespérée de se rabattre sur l'allié américain."

Sans doute ont-ils employé des termes très violents que l'auteur ne veut pas reproduire. Je répète : "Ils ont dénoncé... le racisme antiarabe, l'expansionnisme, et l'obligation désespérée de se rabattre sur l'allié américain."

50. Nous ne voulons pas des Etats-Unis comme alliés. Nous ne voulons pas de l'Union soviétique, de la France ou du Royaume-Uni comme alliés. Tout ce que nous demandons c'est que, en vertu des Buts et des Principes de la Charte, justice soit faite à ceux des Palestiniens qui se trouvent être arabes. D'ailleurs, même s'ils ne l'étaient pas, puisqu'ils sont nos voisins, nous demanderions que justice leur soit faite. C'est tout ce que nous demandons ici. Est-ce excessif ? Nous ne voulons pas détruire les Juifs. Les Juifs sont venus et ils ont détruit les Palestiniens. Depuis longtemps nous ne pensons plus à détruire qui que ce soit. Nous avons peut-être fait la guerre à l'apogée de notre empire, mais notre empire, comme tant d'autres, est tombé quand l'heure de son déclin est venue. Nous sommes arabes

et nous voulons vivre en paix avec les Juifs et avec les Gentils. Et voilà M. Tekoah qui dit "Ils détruisent mon peuple." Qui détruit qui ? Ce sont les sionistes d'Europe de l'Est et d'Europe centrale qui sont venus pour détruire le peuple palestinien; sans eux nous ne connaîtrions pas les difficultés actuelles.

51. Voyez la noblesse d'esprit de l'un des combattants de la liberté palestiniens, qui n'est autre que le chef d'une organisation, El-Fatah. Je pense que cette déclaration a sa place parmi les documents du Conseil de sécurité. Je l'extrais de l'article de ce Juif libéral, Jean Daniel, que j'ai déjà cité et qui a visité tout récemment Israël et les territoires arabes et, comme je l'ai déjà dit, son article a paru en France dans *Le Nouvel Observateur*. Je cite les paroles de Yasir Arafat afin que vous connaissiez la noblesse d'esprit de ces combattants de la liberté :

"Nous disons à la réunion des grandes puissances : qu'elles décident ce qu'elles veulent. Le peuple palestinien a pris sa décision et cette décision s'exprime par les armes. Cette notion est la seule que le monde comprenne, que ce soit en Asie, en Amérique latine ou en Afrique — l'impérialisme ne comprend que cette langue-là.

"Nous demandons l'établissement d'un Etat palestinien arabe où tous ceux qui veulent y vivre, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs, trouveraient la justice, la liberté, l'égalité. Le fanatisme et la méchanceté n'auraient point de place — le fanatisme et la méchanceté seraient exclus — dans cet Etat arabe qu'établirait la révolution palestinienne."

Et c'est un Palestinien qui parle : ni méchanceté ni fanatisme, le Juif vivant à côté de l'Arabe, qu'il soit chrétien ou musulman.

52. Le roi Faiçal, d'Arabie Saoudite, est un homme très circonspect, qui ne parle guère. C'est peut-être pour compenser qu'il m'a envoyé à l'Organisation des Nations Unies. Il est bon d'avoir des moments de répit et d'humour dans la tragédie. Si je me réfère à Shakespeare, exception faite de Macbeth, il en est ainsi dans les trois tragédies : Hamlet, le roi Lear et Othello. Macbeth me donne la migraine parce qu'il n'y a pas de répit, pas d'humour dans cette pièce. Ici même, quand on rit, je sens que c'est à mes dépens, mais cela m'est égal.

53. Il n'y a pas très longtemps, lors d'un banquet que Sa Majesté le roi Faiçal a offert à La Mecque à des pèlerins notoires, le Dhul Hijah 6, 1388 Al-Higra, ce qui correspond au 23 février 1969, Sa Majesté a parlé de façon très explicite — et je serais heureux de communiquer aux membres du Conseil, en particulier aux représentants des grandes puissances, le texte de ce discours, qui a été traduit en anglais. Nous avons cette année à La Mecque 370 000 pèlerins venus des quatre coins de l'univers. Je dois dire que plusieurs milliers d'entre eux venaient de l'Union soviétique, que l'on accuse toujours de vouloir supprimer la religion. Si le gouvernement ne veut pas croire, il en a le droit. Nous avons un verset du Coran qui dit : "*La ikraha f'id-din*" — "Il n'y a aucune obligation dans la religion." Je pense qu'en un certain sens, sans même le savoir, les Russes sont musulmans — même les Soviétiques — parce que si

quelqu'un a envie d'aller à La Mecque, ils le laissent y aller. Beaucoup de Soviétiques sont musulmans.

54. Voici la traduction de ce que Sa Majesté le roi Faiçal a dit dans son allocution à l'assemblée des pèlerins de La Mecque :

"Je n'ai pas besoin, chers frères, d'expliquer ce qui se passe à la Troisième Sainte Mosquée et à la Première Qiblah de l'Islam (à Jérusalem), la profanation des sanctuaires, les atteintes à la dignité et à la morale. Ils (il s'agit des sionistes) ont été trop loin en commettant des actes immoraux et honteux à l'intérieur même de La Mosquée et des lieux de culte . . .

"Qu'attendons-nous, chers frères ? Attendrons-nous que la conscience mondiale réagisse ? Mais où est-elle, cette conscience qui accepte de voir, d'entendre, de sentir de telles atrocités, et de tels actes de mépris commis ouvertement, aux yeux du monde entier ? Elle ne s'est pas émue, elle n'a pas manifesté le moindre regret devant ces crimes et ces profanations. S'ils n'ont pas honte devant Dieu, au moins devraient-ils avoir honte devant les hommes. Malgré tout cela, souvent nous voyons que les agresseurs sont soutenus dans leur tyrannie et leurs crimes.

"Chers frères — il s'adressait à tous les musulmans, venus des quatre coins de l'univers —, Jérusalem vous supplie de la secourir dans cette épreuve.

"Chers frères musulmans, . . . j'invoque Dieu en lui demandant de m'aider à souffrir le martyr . . . pour l'amour d'Allah.

". . . Je ne puis imaginer que l'on profane nos sanctuaires — qui contiennent — nos objets de culte.

"Je ne veux pas parler d'autre chose . . . toutes les autres questions sont secondaires par rapport à la défense de notre foi, de nos sanctuaires, de notre dignité et de notre liberté . . .

". . . Nous espérons que, par la grâce de Dieu, nous nous retrouverons l'an prochain, après l'élimination des traces de l'agression perfide, après la libération des Lieux saints et après que nos frères qui habitent notre chère Palestine auront retrouvé la liberté dans leur propre pays . . ."

Voilà les paroles que Sa Majesté le roi Faiçal a adressées à la communauté musulmane mondiale.

55. L'Occident pense peut-être que la communauté mondiale musulmane est faible aujourd'hui. Elle n'a pas de bombe atomique; elle ne dispose pas de technique de guerre. Mais certaines puissances occidentales sèment la haine, peut-être sans le vouloir, et il y aura une nouvelle collision entre l'Ouest et l'Est, qui cette fois risque d'aboutir à l'explosion du monde entier, puisqu'il est dans le pouvoir d'Israël de déclencher une troisième guerre mondiale. Par l'influence qu'il exerce dans les gouvernements et les affaires législatives de plusieurs pays occidentaux, il détient pratiquement le pouvoir et considère que notre région est sa chasse gardée.

56. Il se fait tard. Si j'ai parlé si longtemps, c'est pour rappeler aux membres du Conseil de sécurité que cette question est réellement très importante. Ai-je besoin de vous renvoyer au document que vous a fait distribuer hier mon collègue de la Jordanie et qui contient des photographies des victimes de la dernière attaque d'Israël contre la Jordanie ? Je ne veux parler d'aucune photographie en particulier, elles sont toutes plus éloquente que les paroles et je suis sûr que mon collègue de la Jordanie, ou tout autre Arabe, déplorerait la cruauté de l'homme à l'égard de l'homme, même s'il se trouvait, à l'inverse, que les victimes soient des Juifs.

57. Nous ne sommes pas dans cette région pour tuer les Juifs; nous les avons protégés tout au long de l'histoire. La source de tous les maux c'est l'intrusion des Européens parmi nous et, par une ironie du sort, elle reçoit l'appui de certains Européens et d'un pays qui est le prolongement de la civilisation européenne ou plutôt sa négation, l'un des pays les plus puissants du monde, les Etats-Unis d'Amérique, avec qui nous avons toujours entretenu des relations amicales, avec qui nous avons des intérêts mutuels. Nous comprenons mal pourquoi les Etats-Unis et leurs amis encouragent des étrangers parmi nous à provoquer toutes ces souffrances et ces haines. Nous espérons qu'ils auront la sagesse de conseiller à Israël, s'il veut la paix, de vivre en paix avec les Palestiniens sous un drapeau palestinien, sous lequel vivraient en frères, côte à côte, Juifs et Palestiniens, quelle que soit leur religion.

58. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite pour ses compliments très chaleureux.

59. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël.

60. M. TEKOA (Israël) [*traduit de l'anglais*] : C'est avec regret que je demande la parole à l'heure qu'il est afin d'exercer mon droit de réponse. Mais le représentant de l'URSS ne m'a pas laissé le choix. Calomnieuse et malveillante, la déclaration qu'a faite ce matin le représentant de l'Union soviétique avait au moins une qualité. Elle n'a laissé subsister aucun doute quant à l'incidence néfaste de la politique soviétique sur la situation au Moyen-Orient. Prôner le meurtre de Juifs et tenter de justifier, et par là d'encourager ces actes en assimilant les Juifs aux nazis, c'est apporter la preuve cruelle du rôle que l'URSS joue actuellement et qu'elle semble vouloir continuer à jouer dans le conflit israélo-arabe. L'opinion mondiale réprouve avec horreur les actes de terreur commis par les Arabes contre les hommes, les femmes et les enfants d'Israël. L'Union soviétique les approuve.

61. L'opinion mondiale, des organisations de combattants de la résistance contre le nazisme, de grands philanthropes et même certains pays communistes écartent avec indignation toute comparaison entre les organisations terroristes arabes et les combattants de la résistance contre le nazisme. L'Union soviétique applaudit ces organisations terroristes et, pour un peu, le représentant de l'Union soviétique invoquerait même le nom d'Allah pour justifier ces méthodes d'agression criminelles. Que le monde sache bien ce que l'Union soviétique encourage ainsi. Elle encourage le

dépôt de bombes dans des autobus, d'explosifs dans des supermarchés, de charges de dynamite dans les réfectoires des universités, de mines dans les préaux d'école. Elle soutient un mouvement dont l'objectif avoué est la destruction d'Israël, l'anéantissement de son peuple, le sabotage de toute tentative en vue d'instaurer la paix entre Israël et les Etats arabes. Yasir Arafat, le chef d'El-Fatah, a déclaré le 5 juin 1968 que le but de l'organisation qu'il dirige est de mettre fin à l'existence d'Israël.

62. Appuyant l'agression commise par des terroristes contre un appareil civil israélien à l'aéroport de Zurich, un article publié par la *Pravda*, le 27 février 1969, révèle sans ambages la position soviétique. L'ensemble du monde civilisé a exprimé l'horreur que lui inspirait cet acte injustifiable perpétré contre des hommes, des femmes et des enfants innocents, dans un pays neutre. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit que cette agression était un acte lâche et criminel que tous les gouvernements et tous les peuples, quelles que soient leurs opinions politiques, devaient condamner. Au lieu de tenir compte de l'appel du Secrétaire général qui invitait tous les gouvernements à adopter toutes les mesures en leur pouvoir pour éviter la répétition de tels actes, l'Union soviétique les glorifie et même les sollicite. Telle est la puissance qui revendique le droit de donner des conseils à Israël quant à la sauvegarde de ses intérêts vitaux et à la recherche de la paix et de la sécurité. Telle est la puissance qui voudrait que le monde voie en elle un défenseur de la compréhension, de la justice et de la paix au Moyen-Orient. Mais il y a certes des limites à la crédulité et à l'illogisme.

63. Il y a quatre jours encore, le 27 mars 1969, *Listy*, organe de l'Union des écrivains tchécoslovaques, publiait un éditorial dans lequel il exprimait sa profonde sympathie à l'égard de la situation où se trouve Israël face à l'agression continue des Arabes. Selon cet éditorial, Israël doit s'employer à faire échec aux desseins que les Arabes ont formés contre lui. Israël doit vaincre, a écrit *Listy*, pour éviter un superpogrom de la part des Arabes. Les Arabes ne font pas de prisonniers, poursuivait ce journal, et les Israéliens n'ont pas de position de repli. L'auteur de l'éditorial, qui s'est rendu en Israël, a ajouté :

"Près de la moitié des personnes avec lesquelles je me suis entretenu portaient au bras la marque au fer chaud d'un camp de concentration allemand. D'autres avaient perdu leur père ou leur mère. Peut-être est-il opportun de rappeler que les Juifs ont été systématiquement massacrés depuis 2 000 ans. Les Juifs ne souhaitent pas la guerre, mais, si elle leur est imposée, il leur faudra vaincre. Que l'on y pense au cours de ces quelques jours, au moins pendant quelques instants."

Ainsi concluait l'éditorial du journal tchécoslovaque. Peut-être le représentant de l'Union soviétique voudra-t-il y penser lui aussi ces jours prochains.

64. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

65. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je pense que si je provoque une

réaction de ce genre de la part du représentant d'Israël, c'est que j'ai dû toucher un point sensible. Cependant, la question est claire. L'intensification de la résistance populaire dans les territoires arabes dont Israël s'est emparé est la conséquence de l'occupation qui se poursuit et des excès que commettent les envahisseurs.

66. Aussitôt que les troupes seront retirées et qu'un règlement politique interviendra, cette question tombera d'elle-même de l'ordre du jour. C'est là une vérité élémentaire, et il serait bon que le représentant israélien la connaisse et la médite au cours des jours à venir et afin de préciser ensuite au Conseil de sécurité si Israël est ou n'est pas en faveur d'un règlement politique pacifique, et s'il est prêt ou non à renoncer à détruire à titre préventif des agglomérations et des habitations dans les Etats arabes. Si j'ai fait un parallèle, c'est que je pensais à moi-même, à ma famille et à mon peuple, qui avons subi, du fait de l'occupant ennemi, la destruction de nos maisons et de nos habitations; la méthode de nos occupants était la méthode hitlérienne, n'en déplaise au représentant d'Israël, et aucun discours enflammé ne pourra rien y changer. Le journal *The New York Times* le confirme et le représentant de la Jordanie en a parlé aujourd'hui.

67. Est-ce une telle politique qui saura gagner le respect du monde, celui du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies? Est-ce là une telle politique qui contribuera au règlement pacifique de la situation au Proche-Orient? Bien sûr que non. Voilà ce sur quoi M. Tekoah devrait méditer ces jours prochains.

68. M. TURBAY AYALA (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : Je voudrais me joindre aux nombreux représentants des divers pays membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leur satisfaction de vous voir assurer la présidence du Conseil pour ce mois d'avril.

69. Je voudrais également présenter mes très sincères félicitations et exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Csatorday, qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions.

70. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de faire un exposé général sur la question du Moyen-Orient, puisque, la semaine dernière, j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître l'opinion de mon gouvernement en la matière [*1469ème séance*]. Je voudrais simplement, et suivant les instructions du Ministère colombien des affaires étrangères, parler de la question à l'examen aujourd'hui. Je regrette que les efforts déployés par plusieurs délégations, dont celle de la Colombie, n'aient pas pu aboutir à un accord général au Conseil de sécurité sur le projet de résolution qui devrait normalement mettre fin à ce débat.

71. Il convient, cependant, d'insister sur le fait que, si nous ne sommes pas parvenus à un accord, ce n'est pas parce que l'un de nous s'est refusé à condamner l'attaque inexcusable des forces armées israéliennes contre la population civile de Jordanie, mais parce que les auteurs du projet de résolution à l'étude ont jugé impossible d'inclure dans le dispositif de leur projet un nouveau paragraphe qui déplore-rait toutes les autres violations du cessez-le-feu.

72. Ce n'est pas que nous voulions que soient mentionnées à la légère des violations inexistantes : le préambule du projet de résolution présenté par le Pakistan, le Sénégal et la Zambie reconnaît "que de nombreuses violations préméditées du cessez-le-feu se sont produites".

73. Aussi nous ne comprenons pas pourquoi les auteurs refusent d'inclure dans le dispositif de leur projet de résolution un nouveau paragraphe déplorant les nombreuses violations qui ont eu lieu dans la région, comme ils le savent aussi bien que nous.

74. Pour la délégation colombienne, c'est là une question essentielle. Le Conseil de sécurité se doit de condamner toutes les violations, quel qu'en soit l'auteur. En agissant autrement, il pourrait donner l'impression absurde qu'il encourage, par son silence, certaines menaces à la paix.

75. Peut-être est-il encore temps que les représentants du Pakistan, du Sénégal et de la Zambie reconsidèrent de façon plus positive, notre proposition, ce qui permettrait un vote unanime sur le projet de résolution. Il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de préserver l'unité au sein du Conseil de sécurité.

76. Ma délégation se verra dans l'obligation de s'abstenir si le libellé du projet n'est pas modifié. Nous déplorerons, bien sûr, qu'il n'ait pas été possible de réaliser l'unanimité que nous avons tant souhaitée, de concert avec tant d'autres délégations. Si l'unité du Conseil de sécurité achoppe sur cette question importante, ce ne sera pas en raison de notre intransigeance, mais en dépit de notre désir affirmé de conciliation.

77. M. JAKOBSON (Finlande) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à ceux qui vous ont déjà félicité de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation salue en vous le président d'un pays qui, s'il est très distant du nôtre, n'en est en revanche guère éloigné quant à sa conception générale des relations internationales.

78. Je tiens également à rendre hommage au président qui était en fonctions le mois dernier, M. Csatorday, représentant de la Hongrie, qui a dirigé les débats du Conseil avec sa compétence et sa courtoisie coutumières.

79. Dans ma déclaration du 28 mars [*1468ème séance*], j'ai indiqué que, de l'avis de la délégation finlandaise, le Conseil de sécurité ne saurait considérer comme valables les arguments tendant à justifier une action militaire unilatérale qui constituerait une violation du cessez-le-feu instauré au Moyen-Orient. Il s'ensuit que, de notre point de vue, le Conseil doit condamner les attaques qu'Israël a récemment lancées contre des villages jordaniens au mépris des résolutions relatives au cessez-le-feu. Nous condamnons d'autant plus énergiquement ces attaques que les avions israéliens ont apparemment frappé des civils non armés.

80. J'avais également indiqué, dans ma précédente intervention, que l'attaque israélienne ne saurait être examinée isolément. Il importe de la replacer dans le contexte de la violence continue qui règne au Moyen-Orient. La version originale du projet de résolution présenté par le Pakistan, le

Sénégal et la Zambie reconnaissent cet état de fait dans la mesure où elle relevait que de nombreuses violations du cessez-le-feu avaient été commises de façon préméditée.

81. La délégation finlandaise estimait que, compte tenu de cette constatation, le Conseil ne devait pas manquer de condamner tous les incidents violents survenus en violation du cessez-le-feu, comme il l'a déjà fait dans des résolutions précédemment adoptées à l'unanimité par le Conseil, par exemple dans sa résolution 236 (1967) citée dans le projet de résolution à l'étude et qui condamne toute violation du cessez-le-feu.

82. Au cours des consultations qui ont précédé cette séance, la délégation finlandaise, comme plusieurs autres délégations, a fait diverses propositions tendant à ce que le projet de résolution tienn compte de cet élément fondamental. Les auteurs du projet ont bien accueilli toutes ces propositions et je tiens à leur exprimer ma gratitude. Les modifications apportées par le représentant du Pakistan tiennent compte dans une large mesure de cet élément fondamental dont la délégation finlandaise a fait état. En rappelant dans le premier paragraphe du dispositif la résolution 248 (1968), le Conseil marquera implicitement sa réprobation à l'égard de tous les incidents violents survenus en violation du cessez-le-feu.

83. Je me rends compte que cette modification n'est pas de nature à satisfaire tous les membres du Conseil. C'est regrettable, car l'absence d'unanimité ne peut qu'affaiblir l'incidence des décisions du Conseil sur le cours des événements dans la région. Dans la perspective des prochains entretiens des quatre puissances sur la question du Moyen-Orient, ce manque d'unanimité est particulièrement regrettable.

84. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Finlande de ses aimables paroles.

85. **M. CSATORDAY** (Hongrie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères remerciements à tous les représentants qui ont parlé en termes très amicaux et beaucoup trop généreux de mes fonctions de président du Conseil de sécurité au cours du mois de mars. En servant cet auguste organe, j'ai essayé d'user des moyens dont je disposais pour promouvoir l'entente et favoriser l'application des nobles principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Je compte à l'avenir continuer de me laisser guider par ces mêmes principes.

86. Les débats qui, sur l'initiative de la Jordanie, ont eu lieu au Conseil de sécurité, au sujet de l'attaque aérienne qu'Israël a lancée contre des objectifs civils jordaniens le 26 mars dernier, nous ont confirmé dans la conviction que cette attaque constituait une violation délibérée et préméditée du cessez-le-feu.

87. Dans ses interventions, le représentant d'Israël n'a fait que souligner encore que son pays était résolu à agir au mépris total des résolutions antérieures du Conseil et des dispositions de la Charte. Il lui aurait du reste été difficile de tenir un autre langage. En effet, comme le rapporte la presse américaine, le Ministre de la défense d'Israël n'a pas

hésité à réaffirmer que son pays poursuivrait ses attaques aériennes contre le territoire jordanien. Rarement a-t-on ainsi élevé ouvertement l'agression au rang de politique gouvernementale officielle.

88. Le Conseil n'a donc d'autre recours que de réaffirmer ses décisions antérieures et de condamner cette dernière manifestation du bellicisme israélien.

89. Il ne fait pour nous aucun doute qu'il est temps que le Conseil prenne des mesures, eu égard au danger que représentent ces attaques et au refus réitéré d'Israël de se conformer aux décisions du Conseil. Mais nul n'ignore que certains membres du Conseil répugnent encore à assumer leurs responsabilités à cet égard, et c'est pourquoi les auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis ont dû renoncer à envisager de telles mesures. Bien que le texte en question ait perdu de ce fait une part de son efficacité, il n'en contient pas moins la condamnation de l'attaque aérienne d'Israël qui a fait 18 morts parmi les civils ainsi que des blessés et qui a provoqué des dommages importants.

90. La délégation hongroise a donc décidé de voter pour le projet de résolution.

91. Nous avons également été mus par la conviction que le Conseil doit faire connaître officiellement qu'il désapprouve la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement israélien qui, à un moment où d'utiles tentatives de règlement politique au Moyen-Orient ont été faites, use de tous les moyens pour les faire échouer. Il faut certes que le Conseil montre qu'il n'approuve pas l'attitude d'Israël qui cherche à se servir des conquêtes territoriales consécutives à la guerre d'agression qu'il a menée, pour imposer des conditions de capitulation aux victimes de son agression. Le Conseil doit aussi rejeter les plans d'Israël, qui veut utiliser sa puissance militaire pour réaliser ses conquêtes, en attendant le règlement imposé que, de toute évidence, il recherche en violation de la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967.

92. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a pas d'autre représentant qui ait manifesté le désir de prendre la parole avant le vote, et puisque aucun autre représentant ne la demande maintenant, le Conseil va procéder au vote sur le projet de résolution des trois puissances [S/9120/Rev.1].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Chine, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 11 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté².

² Voir résolution 265 (1969).

93. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, qui a demandé à expliquer son vote.

94. Sir Leslie GLASS (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation britannique est profondément navrée de la division, à son avis inutile, qui s'est manifestée lors du vote émis par le Conseil. Les points sur lesquels l'unanimité ne s'est pas faite lui paraissent en effet relativement faciles à concilier. Le Conseil était, semblait-il, si près d'un accord que l'échec final est doublement décevant.

95. La délégation britannique souhaitait sincèrement voter pour le projet de résolution à la rédaction générale duquel elle avait par deux fois donné son accord. La seule condition dont nous faisons dépendre notre vote était à notre avis, compte tenu de la situation actuelle au Moyen-Orient, une condition fondée sur des considérations pratiques et raisonnables.

96. Il est dit dans la résolution même, qu'il s'est produit de nombreuses violations préméditées du cessez-le-feu. Tout ce que nous demandions, c'était que l'on tirât la conséquence logique de cette observation, c'est-à-dire que l'on introduisît, quelque part dans la résolution, une courte phrase pour déplorer toutes les violations de cette résolution sur le cessez-le-feu que le Conseil a lui-même approuvée. Cette condition n'a pas été remplie, et c'est à cause de cette omission, et non à cause du libellé de la résolution elle-même que nous avons cru devoir, à regret, nous abstenir.

97. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

98. M. TEKOAH (Israël) [*traduit de l'anglais*] : La résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité est partielle. Elle est injuste. Elle ne tient pas compte de faits fondamentaux bien établis. Elle ne contribue donc ni à assurer la tranquillité ni à favoriser la paix au Moyen-Orient. Les organisations terroristes arabes non seulement cherchent à tuer des civils israéliens, mais encore ne respectent pas le cessez-le-feu, compromettant ainsi les chances de paix au Moyen-Orient. Le fait que les gouvernements arabes admettent le terrorisme est contraire au cessez-le-feu, contraire à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 et contraire à la Charte des Nations Unies.

99. Il est incompréhensible que la résolution méconnaisse ce fait. Réaffirmer les résolutions 248 (1968) et 256 (1968), où il est déclaré que les graves violations du cessez-le-feu ne peuvent pas être tolérées et que tous les incidents violents et autres violations du cessez-le-feu doivent être empêchés, ne suffit pas. Le terrorisme arabe persistant met en péril les efforts déployés en faveur de la paix. Il doit être condamné avec la dernière énergie. Nous notons et nous apprécions l'attitude des membres du Conseil de sécurité qui ont demandé cette condamnation et qui ont refusé d'appuyer la résolution.

100. Israël continuera, comme par le passé, à se tenir prêt à ouvrir des négociations avec chacun des États voisins en vue de conclure des traités de paix; à prêter son concours à l'ambassadeur Jarring, dans le cadre défini par la résolution

du 22 novembre 1967; à observer le cessez-le-feu dans des conditions de réciprocité; à répondre aux attaques armées par des mesures de légitime défense.

101. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

102. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Nous sommes reconnaissants envers tous les membres du Conseil de sécurité qui ont pleinement tenu compte des nombreuses violations préméditées du cessez-le-feu qu'Israël a commises et que la délégation jordanienne a énumérées dans la plainte qu'elle a formulée et dans sa déclaration d'ouverture.

103. Le Président sortant, l'ambassadeur Csatorday mérite notre respect et notre admiration. Sa sagesse, ses qualités d'homme d'Etat, sa compétence et son impartialité, se sont manifestées au grand jour durant la première phase de nos délibérations. Nous lui témoignons notre gratitude et notre respect.

104. Nous remercions les membres du Conseil d'avoir condamné fermement et sans ambiguïté les dernières attaques aériennes préméditées qu'Israël a lancées contre les villages et les régions habitées de la Jordanie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions relatives au cessez-le-feu. Dans la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil réitère son avertissement : si de telles attaques se répétaient, le Conseil devrait se réunir pour étudier des dispositions nouvelles et plus efficaces, conformément à la Charte, afin de s'assurer contre la répétition de pareilles attaques. Nous espérons que ce sera le dernier avertissement adressé à Israël.

105. Nous remercions le Conseil d'avoir rejeté les allégations d'Israël et ses prétendues contre-plaintes qui ne viseront qu'à embrouiller le problème. Le représentant d'Israël n'a pas réussi à faire croire au Conseil que la résistance et la lutte contre des occupants étrangers soient des actes de terrorisme. Tous les membres du Conseil ont demandé aux Israéliens d'éviter les attaques aveugles dirigées contre les centres civils et d'éviter aussi toutes les autres violations des résolutions sur le cessez-le-feu. Le Conseil a rejeté le recours à la force.

106. Les membres du Conseil ont reconnu que la force brutale avait été utilisée contre des civils innocents près de Salt, le 26 mars, en violation flagrante du cessez-le-feu. Ils ont fait allusion aux violations antérieures du cessez-le-feu, que la délégation jordanienne a mentionnées à maintes reprises dans toutes ses déclarations. Ils ont déploré l'attaque aérienne d'Israël qui a fait 19 victimes parmi les civils jordaniens et 25 blessés. Ils ont signalé que les objectifs atteints étaient principalement des habitations civiles.

107. Nous remercions tous les membres qui ont voté pour cette résolution. Ils ont mis en lumière le fait que ces attaques israéliennes ont semé les ravages et la destruction dans un pays qui avait déjà cruellement souffert.

108. Il est vrai que la condamnation du Conseil de sécurité ne répond pas pleinement à nos attentes, mais la question

de savoir si le Conseil répétera cette condamnation à l'avenir dépend jusqu'à quel point l'agression israélienne sera tolérée. Nous venons d'entendre M. Tekoah dire un instant après l'adoption de la résolution qu'elle était partielle. Quand une résolution est adoptée à l'unanimité elle est partielle, comme celle d'août dernier et celle de mars dernier, c'est-à-dire les résolutions 256 (1968) et 248 (1968), que j'ai la satisfaction de voir réaffirmer toutes deux au premier paragraphe de la résolution qui vient d'être adoptée. Ces deux résolutions étaient censément partiales. Celle qui vient d'être adoptée par 11 voix serait partielle elle aussi. La résolution relative à Jérusalem, qui a recueilli 99 voix, serait-elle partielle également ? La résolution relative à l'aspect humanitaire du problème, que tous les membres du Conseil ont adoptée, est apparemment non moins partielle. Mais c'est dans l'esprit de ceux qui critiquent ces textes que réside la partialité. Ils ne voient que leur propre point de vue. Pour rectifier leur pensée, ils doivent rectifier leur comportement et leurs sentiments. Croire que le monde entier a tort et que seul Israël a raison dénote certainement que quelque chose ne va pas. Il y a là, à coup sûr, des raisons de demander aux Israéliens de reconsidérer leur attitude et leur façon de penser. Mais la question ne serait-elle pas que les Gentils ont toujours tort et les Israéliens toujours raison ? S'il en est ainsi, je comprends pourquoi les Israéliens s'opposent à toute décision que prend le Conseil de sécurité; je comprends que Mme Meir, premier ministre d'Israël, dise à la face du monde que les Israéliens doivent réexaminer les discussions du Conseil de sécurité et que celui-ci ainsi que l'ensemble des Nations Unies doivent faire l'objet de débats au sein de la Knesset d'Israël. Il faut tracer une limite à l'arrogance israélienne, et seul le Conseil peut fixer cette limite, comme seuls les quatre Grands sont vraiment à même d'examiner les racines profondes du problème et de déterminer une solution juste. Mais permettre à Israël dans son arrogance de qualifier de partielle toute décision sans exception que prend l'instance suprême de l'Organisation des Nations Unies est, pour le moins, fâcheux. Voilà qui ne laisse guère augurer la paix, une paix véritable fondée sur la justice.

109. Je crois que c'est non pas notre insistance à obtenir une résolution juste et qui reflète la réalité de la situation, mais bien cette attitude ou cette arrogance d'Israël qui devraient inciter les quatre Grands à réfléchir sur ce qu'ils doivent faire plutôt que d'essayer d'obtenir une résolution équitable sur un cas patent d'agression. Je serais déloyal envers mon peuple, infidèle au souvenir des morts, si je devais transiger sur leurs droits par souci d'une prétendue équité.

110. L'heure est tardive, et je n'insisterai donc pas davantage. Je ne ferai qu'aborder un dernier point.

111. Je crois que si nous voulons une paix véritable, la voie qui mène à la paix est ouverte. Si les Israéliens souhaitent la paix, il faut qu'ils honorent leurs obligations et leurs engagements passés, contractés devant cet organe suprême des Nations Unies. Au lieu de rechercher de nouveaux engagements, qu'ils honorent ceux qu'ils ont déjà pris; c'est ainsi qu'ils pourront manifester leur volonté de paix. Mais jusqu'à présent, leur comportement a été

belliqueux, et leurs amis leur ont témoigné quelque complaisance.

112. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant d'Israël.

113. **M. TEKOAH** (Israël) [*traduit de l'anglais*]: Il est curieux d'entendre le représentant de la Jordanie contester le caractère partial d'une résolution qui l'est effectivement. La partialité d'une résolution dépend de son contenu, non du nombre de voix qu'elle obtient. Il est particulièrement curieux d'entendre le représentant d'un pays arabe contester le droit de qualifier de partielle cette résolution; en effet, il est un très vieux proverbe arabe, que le représentant de la Jordanie n'ignore sans doute pas, et qui dit ceci: "Celui qui détient la vérité détient la majorité, même s'il est seul de son avis."

114. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

115. **M. EL-FARRA** (Jordanie) [*traduit de l'anglais*]: J'ai toujours cru que décider de faire partie de l'Organisation des Nations Unies c'était décider de respecter la règle de la majorité. Je ne crois pas que le Conseil de sécurité tout entier soit dans l'erreur, hormis M. Tekoah. Je crois que puisque Israël a décidé de faire partie des Nations Unies, il s'est engagé à respecter la Charte, les règlements intérieurs et la volonté des Nations Unies, telle qu'elle se dégage de la majorité, qu'il s'agisse de la majorité simple ou de la majorité des deux tiers. Par conséquent, que M. Tekoah, aussitôt après une décision adoptée par 11 voix, déclare devant le Conseil: "Cette décision n'a pas force obligatoire; elle est partielle", voilà qui, selon moi, est inadmissible. Le Conseil de sécurité estime que cette résolution répond aux besoins. Si le Conseil, dans sa sagesse, a jugé bon de l'adopter, elle a force obligatoire.

116. **M. Tekoah**, encore une fois, a recouru à un proverbe. On se souviendra que lors du dépôt de notre plainte, M. Tekoah m'a rappelé un proverbe arabe ainsi conçu: "Restez chez vous et je resterai chez moi." Mais qu'est-ce que "chez vous", ai-je demandé; où êtes-vous chez vous en territoire arabe? Est-ce dans tous les territoires occupés? Je n'ai jamais reçu de réponse. S'agit-il, ai-je poursuivi, du plan des Nations Unies? Je n'ai reçu nulle réponse. S'agit-il de la zone occupée en 1948? Pas de réponse. Ce territoire comprend-il le Sinai? Je n'en sais toujours rien. Comprend-il Gaza? Les hauteurs du Golan? La rive occidentale? Ou la rive orientale?

117. Et nous voilà maintenant en présence d'un autre proverbe. Je crois que le proverbe qui a provoqué mes questions, auxquelles M. Tekoah n'a jamais répondu, devrait être réécrit selon la conception israélienne. Il devrait dire non pas: "Restez chez vous et je resterai chez moi", mais "Restez chez vous; j'y resterai aussi jusqu'à ce que vous partiez". C'est ce que fait Israël.

118. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Le Conseil a achevé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 20 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
